



Commune mixte

2807 PLEIGNE

BULLETIN D'INFORMATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

N° 166

Nouvelle répartition des dicastères suite à l'élection de Mme Brigitte Moeschli

Dénominations	Responsables	Suppléant
Administration Finances Action sociale Police / SIS	Stéphane Brosy stephane.brosy@pleigne.ch 079 209 27 19	Vice-maire
Elimination et recyclage des déchets SEOD Place de compostage Forêts / Agriculture / Pâturages Bourgeoisie	Gérald Chételat gerald.chetelat@pleigne.ch 079 310 04 37	Hervé Froté
Evacuation et traitement des eaux (SEDE) Chemins ruraux Aménagement du territoire (Plan de zones) Permis de construire Travaux publics Domaine lié au tourisme	Hervé Froté herve.frote@pleigne.ch 078 802 67 34	Gérald Chételat
AVS Population Sociétés Ecoles Culture & Embellissement	Brigitte Moeschli brigitte.moeschli@pleigne.ch 079 692 81 49	Nicolas Pape
Alimentation en eau Haies Patrimoine bâti Infrastructures publiques Sentier didactique Energies renouvelables	Nicolas Pape nicolas.pape@pleigne.ch 079 317 40 81	Brigitte Moeschli

Vice-maire pour 2024

Le Conseil communal a désigné **M. Hervé Froté** pour occuper la fonction d'adjoint au maire pour l'année 2024.

Il remplace ainsi M. Nicolas Pape qui a occupé ce poste en 2023.

Le Conseil communal en profite pour le remercier vivement pour le travail effectué tout au long de cette année.

Modification des horaires de l'administration communale jusqu'au 31.12.2023

A partir du 16 novembre 2023, **l'administration communale sera fermée tous les vendredi, ainsi que le jeudi après-midi 30 novembre 2023.**

En cas d'urgence durant cette période, veuillez prendre contact avec M. Stéphane Brosy, maire, au 079 209 27 19.





Commune mixte

2807 PLEIGNE

Fermeture de fin d'année de l'administration communale

Durant les fêtes de fin d'année, le bureau communal sera fermé
du vendredi 22 décembre 2023 au dimanche 7 janvier 2024 inclus.

En cas d'urgence durant cette période, veuillez prendre contact avec M. Stéphane Brosy, maire, au 079 209 27 19.

Assemblée bourgeoise

La prochaine assemblée bourgeoise se déroulera **le jeudi 14 décembre 2023 à 19h30 à l'Epicentre**. L'ordre du jour est le suivant :

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée bourgeoise du 1^{er} février 2023.
2. Discuter et voter l'échange des parcelles n° 1321, 1322, 2051, 2407 et 2408 entre la bourgeoisie et la commune.
3. Divers

Assemblée communale ordinaire

La prochaine assemblée communale ordinaire se déroulera **le jeudi 14 décembre 2023 à 20h00 à l'Epicentre**. L'ordre du jour est le suivant :

4. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 24 août 2023.
5. Discuter et voter la révision partielle des statuts de la communauté du Collège de Delémont.
6. Discuter et voter l'échange des parcelles n° 1321, 1322, 2051, 2407 et 2408 entre la commune et la bourgeoisie.
7. Discuter et voter une dépense de CHF 20'000.00 relative au changement des portes du bâtiment Mister Tri appartenant à la bourgeoisie de Pleigne.
8. Discuter et voter les taxes communales, la quotité d'impôts et le budget 2024.
9. Divers

Les statuts mentionnés aux points 2 de l'ordre du jour sont déposés publiquement au Secrétariat communal 20 jours avant et 20 jours après l'Assemblée communale où ils peuvent être consultés. Les éventuelles oppositions seront adressées durant le dépôt public, dûment motivées et par écrit au Secrétariat communal.

Mister Tri

La déchèterie Mister Tri sera ouverte normalement les samedis 23 et 30 décembre 2023.
Ouverture normale le mercredi 3 janvier 2024.

Bourses d'études et d'apprentissage

Nous vous informons que les demandes de bourses communales doivent être présentées chaque année. **Le délai pour l'année scolaire 2023/2024 est fixé au 9 décembre 2023.**
Les formulaires sont à retirer au bureau communal.

Ayants-droits bourgeois

Les ayant-droit bourgeois pourront retirer leur part 2022 à l'Administration communale
dès le 30 novembre 2023.





Commune mixte

2807 PLEIGNE

Saint-Nicolas

La commission culture et embellissement vous donne rendez-vous **mercredi 6 décembre prochain à 18h30 devant la maison communale**, pour le cortège aux flambeaux qui se dirigera vers la Tour panoramique où les enfants pourront rencontrer Saint-Nicolas.

Sur place, vous pourrez prendre une tasse de thé ou de vin chaud, ou encore une soupe. Venez nombreux partager cet agréable moment de convivialité.

Téléthon 2023

L'Amicale et les Sapeurs-pompiers vous attendent nombreuses et nombreux à la Halle de gymnastique de Pleigne **le samedi 9 décembre prochain**.

Dès 11h30, vous pourrez déguster la soupe du Téléthon et dès 14h00 aura lieu le loto des enfants. **Retrouvez le programme complet joint à ce tout-ménage ainsi que sur le site internet de la Commune de Pleigne.**

Le bénéfice sera intégralement reversé en faveur du Téléthon.

Prix d'encouragement culturel intercommunal du Haut-Plateau

La Commission des Maires du Haut-Plateau met en jeu un prix annuel sur le plan culturel. Est concerné : tout ce qui touche à la culture ayant trait aux communes du Haut-Plateau. Le règlement du prix ainsi que le formulaire d'inscription peuvent être obtenu auprès des différents secrétariats communaux. Le délai de candidature échoit au 31 décembre 2023.

Les dossiers de candidature doivent parvenir à M. Stéphane Brosy, Président de la Commission des Maires du Haut-Plateau, Maire de Pleigne, Bureau communal, Rue de la Forge 2, 2807 Pleigne ou stephane.brosy@pleigne.ch.

Echo de l'Arche

Les citoyennes et citoyens désireux d'obtenir la revue « Echo de l'Arche » doivent s'abonner pour recevoir les trois numéros de l'année 2024 dans leur boîte aux lettres.

Abonnement annuel pour 3 numéros en 2024 : CHF 25.-

Si ce n'est pas encore fait, les CHF 25.- sont à verser sur le compte :
Association des Maires du Haut-Plateau : IBAN CH83 8080 8009 8715 2914 2
ou par bulletin de versement (disponible au secrétariat communal)
jusqu'au 31 décembre 2023.

Chemin du Stand

Le Conseil communal informe la population que le Stand de tir est accessible uniquement par l'accès de la Côte de Mai jusqu'au mois de mars 2024.

L'accès supérieur est interdit à tout moyen de transport (voiture, vélo, cheval) pour permettre la stabilisation du nouveau revêtement.





Commune mixte

2807 PLEIGNE

Boîte à Livres

Durant les mois d'hiver, afin de préserver les livres de l'humidité, la Boîte à Livres est déplacée dans le sas d'entrée de la maison communale.

Celle-ci sera disponible durant les heures d'ouverture de l'administration communale.

Végétation en bordure de route

Pour des questions de sécurité et de visibilité, le Conseil communal prie les propriétaires de haies et d'arbres jouxtant les rues et routes du village de bien vouloir les tailler/élaguer selon les normes en vigueur, jusqu'au 15 mars 2024.

Horaire de l'administration communale en 2024

Les horaires du bureau communal sont les suivants :

Lundi : 15h00 à 18h30

Jeudi : 14h00 à 17h00

Vendredi : 9h00 à 11h30

Pour un entretien en-dehors de ces horaires, vous avez la possibilité de prendre rendez-vous avec la secrétaire-caissière au 032/431.15.44 ou par mail à administration@pleigne.ch.

Dates à retenir

06.12.2023	Saint-Nicolas
09.12.2023	Téléthon 2023
14.12.2023	Assemblées bourgeoise et communale ordinaires



Le Conseil communal souhaite d'ores et déjà à toute la population un Joyeux Noël ainsi qu'une bonne et heureuse année 2024.

Les informations figurant dans ce bulletin ont été approuvées par le Conseil communal dans sa séance du 13 novembre 2023.

Pleigne, le 16 novembre 2023

LE CONSEIL COMMUNAL